

Copie verte

~~11/28~~  
p.B.15.21.Isr. - BN/rj

Berne, le 25 février 1980

p.B.75.21. ✓

ConfidentielVisite du Dr Reuven HechtConseiller personnel de M. Menahem BeginPremier Ministre d'Israël25 février 1980Liste des participants :

Monsieur le Conseiller fédéral Pierre Aubert  
Monsieur François Nordmann  
Monsieur Yves Besson

Note d'entretien

Le Dr Reuven Hecht explique tout d'abord la raison de sa venue. Elle a été provoquée, dit-il, par la communication faite à la presse par le Département fédéral des Affaires étrangères à l'issue de la visite du Ministre d'Etat égyptien aux Affaires étrangères, M. Boutros Boutros-Ghali. Dans cette communication dont il produit le texte qui lui a été transmis, le Département, déclare-t-il, déplore les implantations israéliennes en territoires occupés, les considérant comme nuisibles au processus de paix. M. Pierre Aubert lui fait alors remarquer que le libellé de la communication en sa possession n'est pas correct et fait remettre au Dr Hecht un texte exact dans lequel, souligne-t-il, il n'est fait mention que "de l'établissement de nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie qui peut constituer un obstacle au processus de la négociation". Le Dr Hecht admet les nuances apportées par ces précisions.

Le Dr Reuven Hecht procède alors à une analyse de la situation aux Proche et Moyen-Orient au cours de laquelle il tente de montrer que la menace soviétique en direction des mers chaudes et de la Méditerranée est une constante historique de la politique russe. L'intervention soviétique en Afghanistan ne constitue ainsi qu'un pas de plus dans cette direction, à savoir vers l'Océan Indien, le golfe Persique et la Méditerranée. A cet égard, même la situation en Turquie est inquiétante. Israël constitue donc un allié sûr de l'Occident, un barrage éventuel à la progression soviétique.

Ensuite, le Dr Hecht rappelle les thèses israéliennes connues sur l'autonomie à accorder aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, et montre en quoi elles diffèrent de celles défendues par l'Egypte. Il s'attache alors dans la suite de son exposé et à l'aide de documents cartographiques, à préciser les droits historiques et bibliques du peuple d'Israël sur la terre d'Israël qui étayent la politique israélienne d'implantations. Il rappelle également les impératifs de sécurité qui guident les autorités israéliennes dans leurs revendications territoriales et qui justifient leur refus de voir se créer un Etat palestinien qui ne pourrait être qu'une menace constante et inadmissible.

D'autre part, élargissant la perspective, le Dr Reuven Hecht explique que contrairement aux vues souvent admises aujourd'hui en Europe, l'OLP, loin de rechercher un règlement pacifique ne cesse de viser, en fin de compte, à la destruction de l'Etat d'Israël. C'est une erreur, selon lui, de lier les problèmes pétroliers actuels au conflit israélo-arabe comme on le fait aujourd'hui en Occident. Enfin, il estime également que les positions anti-sionistes que de nombreux milieux européens et occidentaux adoptent ces derniers temps ne sont que la face cachée d'un anti-sémitisme dont il convient d'empêcher à tout prix la résurgence.

A l'aide de cartes, le Dr Hecht expose rapidement la politique d'implantation du Ministre Ariel Sharon qui suit une ligne géographique directement issue des impératifs de sécurité de l'Etat d'Israël. Il ajoute que ces colonies se créent en des endroits généralement déserts si ce n'est désertiques et qu'ainsi elles ne lèssent formellement aucun droit de propriété palestinien.

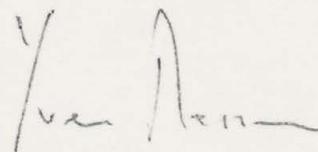
M. P. Aubert remercie le Dr Hecht de sa visite et rappelle qu'il connaît particulièrement bien les thèses que le Conseiller personnel de M. Begin vient d'exposer, puisqu'à plusieurs reprises il a pu se rendre compte sur le terrain, lors de voyages en Israël, des problèmes de sécurité qui préoccupent les autorités de ce pays. Toutefois, la présence de plus d'un million d'Arabes palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, le fort taux d'accroissement démographique de ces populations arabes et de celles qui se trouvent à l'intérieur des frontières d'Israël telles qu'elles existaient avant 1967, ainsi que le déclin de l'immigration juive conjugué avec une augmentation de l'émigration constituent aussi des éléments importants à prendre en compte dans l'évaluation de la sécurité future de l'Etat d'Israël. Tous ces problèmes peuvent et doivent trouver, par la négociation et le dialogue, des solutions qui satisfassent les aspirations des parties concernées.

Le Dr Hecht demande alors à M. Aubert s'il serait possible au Département de rompre le caractère confidentiel de sa visite en faisant à la presse une communication pour laquelle il a préparé un projet.

M. P. Aubert explique à son interlocuteur que l'attitude de la Suisse au sujet du conflit israélo-arabe s'est élaborée et définie progressivement et régulièrement depuis les visites de M. P. Graber en Egypte et en Israël en 1973 et celles que rendirent les Ministres des Affaires étrangères israélien en décembre 1978

- 4 -

et égyptien en février 1980. Il s'agit d'une politique de contacts équilibrés que l'on ne saurait rompre aujourd'hui par la publication d'une telle communication. Toutefois, M. P. Aubert se déclare disposé, à la demande de son interlocuteur, à faire parvenir par son intermédiaire, une réponse personnelle à la lettre de M. Menahem Begin que lui a transmise le Dr Hecht.



Yves Besson